

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 25 juillet 2023

Réunion sur convocation adressée par mail le 18/07/2023 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation des comptes-rendus des séances du 25 mai et 9 juin 2023 et de l'ordre du jour de la séance
2. Carte Avantages Jeunes 2023/2024
3. Budget lotissement : Décision Modificative n° 2
4. Aménagements sécurité village : devis travaux complémentaires
5. Devis ENEDIS rue du Cornet
6. SIDEC : travaux renforcement poste lotissement A la Campagne
7. Achat parcelles boisées privées
8. Questions diverses

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Yann PATULA, Céline COLAS, Yann ROTA, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT (9)

Absent : Cédric CHARRIERE

Gilbert CERUTTI est élu secrétaire de séance.

1. Validation des comptes-rendus des séances du 25 mai et 9 juin 2023 et de l'ordre du jour de la séance

L'ensemble des documents est validé à l'unanimité.

2. Carte Avantages Jeunes 2023/2024

Madame le Maire expose que la Carte Avantages Jeunes, a eu un beau succès avec environ une cinquantaine de jeunes concernés. Elle permet aux jeunes de moins de 30 ans d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale. Elle propose donc de renouveler l'opération en précisant que la carte 2023/2024 sera disponible à compter de septembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer la carte avantages jeunes aux personnes de la commune selon les critères suivants :
 - Age : de 6 à 20 ans
 - Gratuite avec la démarche volontaire de venir s'inscrire en mairie,
- **Précise** que son coût pour la commune sera de 9 € par carte,

Délibération 39328-2023-39 adoptée à l'unanimité

3. Budget Lotissement : Décision Modificative n° 2

Suite à une demande du trésorier, l'opération suivante va être passée sur le budget Lotissement

- Réduction dépenses au 71355-042 de 0,18 €
- Augmentation dépenses au 65888 de 0,18 €

4. Aménagements sécurité village : devis travaux complémentaires

Les travaux sont effectués dans les temps. Des travaux supplémentaires ont été effectués avec la pose de grilles et caniveaux et quelques bordures.

Le marquage au sol manquant, les plantations et la pose des barrières se feront fin septembre/début octobre.

A noter que dans la descente de la rue de Champagne, des véhicules ont mordu l'accotement. Le maître d'œuvre sera questionné sur ce sujet pour envisager une solution technique.

5. Devis ENEDIS rue du Cornet

Sylvie Lefebvre sort de la salle, car concernée par le dossier.

Suite à un projet de construction d'une ou deux maisons dans la rue du cornet, et après étude d'Enedis, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 18 de la loi 2000-18, la contribution relative à l'extension hors terrain d'assiette de l'opération est, hors exception, à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** une participation à hauteur de 5 804 € sur les 11 425 € du projet,

POUR : 8 voix (Sylvie Lefebvre ne prend pas part au vote)

Délibération 39328-2023-41 adoptée à l'unanimité

Retour de Sylvie Lefebvre.

6. SIDEC : travaux renforcement poste lotissement A la Campagne

ENEDIS prévoit plusieurs opérations qui seront réalisées au cours de l'automne :

- Des travaux de renforcement du réseau électrique du lotissement à la Campagne
- Le changement du transformateur électrique au lotissement : avec la construction à proximité du nouveau bâtiment agricole (manège) et la production importante d'électricité de ses

panneaux photovoltaïques, le transformateur du lotissement doit être remplacé par un nouveau d'une puissance plus importante.

A noter que ENEDIS, maître d'ouvrage de ces opérations, finance l'intégralité des travaux.

7. Achat parcelles boisées privées

Suite au décès de M. Bourdin, la commune a été contactée par la famille pour savoir si elle serait intéressée par des parcelles.

Il s'agit des parcelles D187 et D 278.

Les membres de la commission « bois » ont été consultés et donnent un avis favorable pour l'achat de la parcelle D 187 mais n'est pas intéressée par la parcelle D 278.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'acquérir la parcelle suivante :
 - D 187, pré au gros, 25 ares et 10 ca
- **Décide** l'achat pour un montant de 1 000 euros.
- **Dit** que les différents frais notariés seront pris en charge par la commune,
- **Désigne** Maître Klein à Orgelet comme notaire pour régulariser l'acte,
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR : 9 voix

Ainsi délibéré le 25 juillet 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-42 adoptée à l'unanimité

8. Questions diverses

- **Sécheresse** : la commune est toujours soumise aux mesures de restriction « Alerte renforcée »
- **Dossier Berrod** : la DREAL doit notifier par arrêté fin juillet le devenir du site
- **Le Préfet** demande aux communes de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- **Sivos** : un nouveau comptage des enfants aura lieu à la rentrée de septembre. Les nouveaux tarifs des repas ont été votés lors du dernier comité syndical du SIVOS pour prendre en compte la hausse des frais des fournitures et de personnel.
- **Course des bourriques** : succès de la manifestation avec 200 coureurs aux différentes épreuves proposées

Fin de la séance à 21h55

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du et publié sur le site internet de la commune le

**Le secrétaire de séance,
Gilbert CERUTTI**

**Mme le Maire,
Isabelle TISSOT**